

Question orale de N. AKEL, Conseillère communale, relative à la "Journée internationale de Lutte pour le Droits des Femmes", le 8 mars.

N. AKEL donne lecture du texte suivant :
N. AKEL geeft lezing van de volgende tekst:

Le 8 mars, c'est la journée internationale de la lutte pour les droits des femmes.

Comme on l'a dit tout à l'heure avec la motion, à Anderlecht comme ailleurs, les femmes sont en première ligne face à la précarité, aux violences et aux inégalités. Les reculs sociaux annoncés ne feront qu'aggraver la situation.

Dans ce contexte, je voudrais poser 3 questions :

1) La Commune compte-t-elle relayer l'appel aux mobilisations pour la « Journée internationale de Lutte pour les Droits des Femmes » et de soutenir les travailleur.se.s de la Commune qui souhaitent se mobiliser pour l'occasion ?

2) Quel est le programme complet des activités prévues par la Commune pour cette édition 2026 ?

3) Au-delà du symbole, la Commune compte-t-elle renforcer ses dispositifs de proximité (maisons de quartier, planning familial, lutte contre les violences) pour contrebalancer l'affaiblissement des droits au niveau fédéral ?

En tout cas nous, « PTB », nous continuerons à défendre les droits des femmes ici au Conseil communal comme dans la rue.

Et ce 8 mars, nous serons aux côtés de celles et ceux qui se mobilisent, parce que les droits des femmes ne sont pas négociables, ils ne se marchandent pas, ils se défendent.

Madame l'Échevine F. CARLIER donne lecture du texte suivant :
Mevrouw schepen F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst:

Premièrement, concernant le relais des mobilisations du 8 mars, la Commune d'Anderlecht reconnaît pleinement l'importance de cette journée. Nous sommes pleinement disposés à relayer les initiatives et appels à mobilisation via nos canaux de communication. Les membres du personnel communal restent évidemment libres de participer aux actions organisées à cette occasion, dans le respect des exigences du service public.

Deuxièmement, en ce qui concerne les initiatives qui seront menées à cette occasion, je vous renvoie vers avec le tissu associatif local, les maisons de quartier et les structures de proximité soutenues par la Commune et dont la plupart développent, et pas uniquement le 8 mars, une dynamique locale autour de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Enfin la motion visant à renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes, inscrite à notre ordre du jour, prévoit notamment la création d'un groupe de travail

communal “Égalité de genre et lutte contre les violences”, chargé d’améliorer la coordination entre les services communaux, la police et les associations, de renforcer la prévention et d’identifier les moyens nécessaires pour soutenir ces politiques.

L’objectif est clair : agir concrètement au niveau local, tout en recherchant, avec la Région et les partenaires institutionnels, les moyens nécessaires financiers pour renforcer ces actions.